

## LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT ET FINANCEMENT DU TERRORISME EN ASSURANCE

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA018	1 jour - 7 h	Bases	Présentiel ou à distance	758,00 €

### LIEUX ET DATES :

#### PARIS

- Du 14/03/2024 au 14/03/2024
- Du 17/12/2024 au 17/12/2024

### OBJECTIFS

- Connaître le cadre réglementaire de la LAB-FT les sanctions et le rôle de l'ACPR
- Connaître le devoir de vigilance et les moyens de lutte à mettre en œuvre en fonction du risque
- Détecter les opérations de blanchiment en assurance IARD et vie
- Appliquer la réglementation en présence d'opérations de blanchiment en assurances IARD et vie

#### **Information complémentaire :**

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

Pas de date disponible ? contactez-nous à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

**[Consultez le taux de satisfaction de nos formations ici >>](#)**

## POINTS FORTS

### **Modalités pédagogiques :**

**Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment, les participants identifient les différents cas de blanchiment sur les contrats IARD et vie**

### **Formateur(s) :**

**Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance, formateur expert de l'Ifpass.**

## PROGRAMME

- A. Contexte et environnement LAB et FT
  - 1. Nouvelle réglementation LCB/FT
  - 2. Enjeux et raisons de la lutte (risques liés au blanchiment)
  - 3. Approche statistique et économique
  - 4. Analyse critique des principaux facteurs de blanchiment en assurances IARD
  - 5. Organisation institutionnelle de la lutte : rôle central de TRACFIN
  - 6. Rôle et responsabilités du déclarant et correspondant TRACFIN
- B. Risques de blanchiment en assurance IARD
  - 1. Bases légales et transposition de la 3e directive « anti-blanchiment »
  - 2. Typologies de blanchiment
  - 3. Obligations légales et recommandations professionnelles
  - 4. Dispositif de contrôle au sein des processus métiers IARD
  - 5. Exemples de blanchiment en IARD
  - 6. Balayage des PPE et gel des avoirs
- C. Lutte contre le blanchiment en assurance IARD
  - 1. Principe de l'approche fondée sur le risque et sa mise en oeuvre
  - 2. Détection : principaux indices
  - 3. Instruction du dossier
  - 4. Déclaration de soupçon et ses conséquences
  - 5. Conformité aux bonnes pratiques
- D. Lutte contre le blanchiment en assurance VIE
  - 1. Dispositif de contrôle au sein des processus métiers VIE
  - 2. Exemples de blanchiment en VIE

### **Validation des acquis :**

- **Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.**
- **Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage.**
- **Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.**

### **Personnalisation parcours :**

**Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.**

## PUBLIC

Gestionnaire de sinistres  
Chargés de clientèle

Managers de réseaux  
Correspondants fraude / blanchiment  
Intermédiaires d'assurance  
Managers des Risques  
Auditeurs  
Chargés de conformité  
Chargés d'études juridiques

**Pour les personnes en situation de handicap** souhaitant réaliser une formation e-learning :  
Nous vous invitons à prendre contact avec notre référent handicap (Nadia Benakli - [nbenakli@ifpass.fr](mailto:nbenakli@ifpass.fr)) afin de déterminer les formations accessibles.

## PRÉ-REQUIS

Fondamentaux de l'assurance

### **Modalité d'accès :**

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

## TARIFS ET FINANCEMENTS

758,00 €  
Exonérés de TVA

## CONTACT

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 22/11/2024 à 16:35